

**RAPPORT DE VISITE D'ÉVALUATION
DE LA QUALITÉ DU *MILIEU DE VIE***

**CENTRE D'HÉBERGEMENT
ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE
(CHSLD)**

Région : **Montréal**
Établissement : **Centre de santé et de services sociaux Cavendish**
Installation (CHSLD) : **Centre d'hébergement Henri-Bradet**
Date de la visite : **20 et 21 août 2014**

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| VISITES D'ÉVALUATION..... | 3 |
| MANDAT DE L'ÉVALUATEUR MINISTÉRIEL..... | 3 |
| RAPPORT DE VISITE | 4 |
| ÉQUIPE D'ÉVALUATION | 4 |
| PRÉSENTATION SOMMAIRE DE L'INSTALLATION | 4 |
| Résultats de l'évaluation de la qualité du milieu de vie | 5 |
| Thème 1 : Les pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles..... | 5 |
| Thème 2 : L'accueil du résident | 6 |
| Thème 3 : Les activités de la vie quotidienne | 7 |
| 3.1 Attitudes et pratiques contribuant à un milieu de vie de qualité | 8 |
| 3.2 Accompagnement et assistance lors des activités de la vie quotidienne (AVQ) ... | 9 |
| 3.3 Information, accompagnement et assistance lors des activités alimentaires | 9 |
| 3.4 Milieu animé adapté aux capacités et aux besoins des résidents..... | 10 |
| Thème 4 : Des lieux adaptés | 11 |
| Thème 5 : L'accompagnement dans l'étape de fin de vie | 12 |
| SUIVI DE LA VISITE | 12 |

VISITES D'ÉVALUATION

Les orientations ministérielles *Un milieu de vie de qualité pour les personnes hébergées en CHSLD*, publiées en octobre 2003, ont permis de préciser les attentes touchant l'implantation de l'approche *Milieu de vie*. Il était important de mettre en place un milieu de vie dans lequel les services et les soins se fondent sur les besoins, les goûts, les habitudes et les valeurs des personnes hébergées et de leurs proches.¹

C'est dans une optique d'amélioration continue de la qualité de vie dans les milieux d'hébergement qu'ont été initiées les visites d'évaluation. Plus précisément, elles ont pour but de contribuer à l'amélioration des services dispensés aux personnes hébergées.

MANDAT DE L'ÉVALUATEUR MINISTÉRIEL

Le mandat confié à l'évaluateur ministériel est de juger de la qualité du milieu de vie offert aux résidents à partir de plusieurs critères, regroupés dans les cinq thèmes suivants :

1. pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles
2. accueil du résident
3. activités de la vie quotidienne
4. lieux adaptés
5. accompagnement dans l'étape de fin de vie

Lors de sa visite, l'évaluateur appuie ses constats à partir d'observations et de rencontres avec des résidents et leurs proches, des membres du comité de résidents ou du comité des usagers, des membres du personnel, des gestionnaires et des bénévoles. Il prend également connaissance de différents documents produits par l'établissement, en ce qui a trait à l'information, aux politiques, aux procédures et autres sujets en lien avec le milieu de vie.

En tant que responsable du suivi de la qualité et de la sécurité du milieu de vie des établissements de sa région, le représentant de l'agence de la santé et des services sociaux participe à l'évaluation. C'est également lui qui accompagne les dirigeants de l'établissement visité dans l'élaboration et le suivi du plan d'amélioration.

¹ Orientations ministérielles *Un milieu de vie de qualité pour les personnes hébergées en CHSLD*, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Québec, 2003, p.1.

RAPPORT DE VISITE

Le rapport présente les principaux constats et les recommandations émises par l'évaluateur ministériel, à la suite de la visite des 20 et 21 août 2014 au Centre d'hébergement Henri-Bradet.

L'objectif du rapport est d'aider l'établissement à cibler des éléments sur lesquels il doit apporter des correctifs afin d'améliorer la qualité du milieu de vie pour les résidents. Sa portée se limite à rendre compte des observations faites par l'évaluateur, au moment de la visite, quant aux thèmes retenus pour évaluer le milieu de vie des personnes hébergées.

ÉQUIPE D'ÉVALUATION

L'équipe de visite est composée de :

Madame Estelle Goudreau, évaluatrice pour le ministère de la Santé et des Services sociaux;

Madame Manon Éthier, représentante de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal;

Monsieur Claude Ménard, membre d'un organisme partenaire représentant les droits des résidents et les aînés.

PRÉSENTATION SOMMAIRE DE L'INSTALLATION

Le Centre de santé et de services sociaux Cavendish est un établissement public qui compte 4 centres d'hébergement et de soins de longue durée.

Le présent rapport concerne le Centre d'hébergement Henri-Bradet, qui est situé au 6465, avenue Chester, à Montréal.

Lors de la visite, l'installation disposait de 113 places d'hébergement réparties sur 4 étages, dont 93 chambres simples et 10 chambres doubles.

THÈME 1 : LES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES

L'établissement doit s'engager pour offrir un milieu de vie de qualité dans son centre d'hébergement et de soins de longue durée, et ce, dans le respect des orientations ministérielles. Il doit transmettre aux personnes qui y œuvrent les principes de ces orientations qui favorisent une organisation du travail centrée sur le bien-être du résident.

Pour ce faire, l'établissement doit se doter de pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles structurantes.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement prend des moyens pour offrir un milieu de vie de qualité en cohérence avec les orientations ministérielles. En effet, il a notamment intégré dans son plan d'action des mesures directement liées à un milieu de vie de qualité, mis en place un comité qui lui est dédié ainsi que désigné un responsable de la qualité du milieu de vie.

L'évaluateur a aussi remarqué que des soins infirmiers sont disponibles, sur place, en tout temps.

Il a également relevé que l'établissement favorise les mesures de remplacement et utilise les contentions physiques seulement en dernier recours.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que l'établissement n'a pas développé de mécanismes pour délivrer de l'information aux résidents et à leurs proches sur chaque unité.

L'évaluateur a également observé que l'établissement n'a pas désigné une personne pour assurer le lien avec le comité de résidents ni sollicité, au cours de la dernière année, la participation du comité de résidents pour représenter le point de vue des résidents.

De plus, il a remarqué que l'équipe soignante ne tient pas de rencontres de façon régulière.

Il a aussi relevé que tous les nouveaux résidents n'ont pas un plan d'intervention élaboré dans les 4 à 6 semaines suivant leur admission.

De plus, l'évaluateur a noté qu'il n'y a pas de démarche d'évaluation de la satisfaction des résidents distincte de celle de l'agrément dans l'établissement.

Enfin, il a remarqué que certains mécanismes d'information et de promotion des droits des résidents sont mis en place dans l'établissement. Toutefois, le comité de résidents et le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services n'ont pas réalisé, au cours de la dernière année, une activité de promotion des droits des résidents.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens afin :

1. de poursuivre son engagement pour offrir un milieu de vie de qualité tel que préconisé par les orientations ministérielles;
2. d'améliorer la promotion des droits des résidents;
3. de poursuivre ses efforts afin d'assurer la continuité et la qualité des interventions de l'équipe soignante;
4. d'améliorer le processus d'élaboration et de révision des plans d'intervention;
5. de réaliser, en partenariat avec le comité de résident, une démarche structurée d'évaluation de la satisfaction des résidents et de leurs proches distincte de celle réalisée dans le cadre de l'agrément;
6. d'améliorer les mécanismes d'information et de promotion permettant aux résidents d'exprimer leur point de vue au quotidien sur la qualité des services reçus et sur le milieu de vie.

THÈME 2 : L'ACCUEIL DU RÉSIDENT

Une démarche d'accueil a pour but d'orienter, d'informer et d'intégrer le résident dans son nouveau milieu de vie, dès son arrivée. La caractéristique principale de la démarche d'accueil doit être son approche empreinte de chaleur et d'attention envers la personne et ses proches.

C'est pourquoi l'établissement doit disposer d'une procédure d'accueil et remettre des documents aux résidents et à leurs proches afin de favoriser leur adaptation à leur nouveau milieu de vie.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé qu'une procédure d'accueil précisant les rôles et les responsabilités du personnel et couvrant les principales étapes entourant l'admission a été élaborée. De plus, des moyens suffisants sont mis en place par l'établissement pour faciliter l'intégration du résident à son nouveau milieu de vie.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que, lors de son accueil, le résident ou ses proches reçoivent des documents d'information. Toutefois, le formulaire pour porter plainte et celui précisant les fonctions du comité de résidents sont manquants.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

- | |
|--|
| <p>7. Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens afin de s'assurer que l'information transmise au résident ou à ses proches lors de l'accueil soit complète.</p> |
|--|

THÈME 3 : LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE

C'est à travers diverses manifestations d'attention, de professionnalisme, d'empathie et de compassion de la part du personnel que le résident perçoit qu'il est important et que ce milieu peut être un chez-soi réconfortant et sécuritaire. Les activités de la vie quotidienne, pour les personnes hébergées en CHSLD, comme se nourrir, se laver, s'habiller, se divertir sont des activités fondamentales qui doivent être répondues, en tout temps, en tenant compte de leurs intérêts, de leurs besoins et de leurs capacités.

L'établissement doit donc s'assurer que son personnel adopte des attitudes et des pratiques contribuant à un milieu de vie de qualité.

3.1 Attitudes et pratiques contribuant à un milieu de vie de qualité

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que les gestes posés par le personnel contribuent à favoriser le respect de l'intimité du résident et la confidentialité des renseignements personnels qui le concernent.

L'évaluateur a également remarqué que les règles de prévention des infections sont respectées par le personnel en ce qui concerne le lavage des mains et l'utilisation des gants.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que certains membres du personnel ne se montrent pas toujours suffisamment attentionnés envers les résidents. En effet, ils n'expliquent pas leurs interventions aux résidents et n'assurent pas un contact visuel et chaleureux avec eux.

De plus, l'évaluateur a noté que certaines pratiques et symboles institutionnels sont utilisés. Plus particulièrement, il s'agit :

- de la présence de piqués mis sur les lits de façon systématique;
- de l'emploi des mêmes couvre-lits dans la plupart des chambres;
- des culottes d'incontinence et de jaquettes déposées sur le bureau dans la chambre des résidents en fin d'après-midi.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens afin :

8. que le personnel démontre un meilleur respect envers les résidents, notamment au niveau de l'attention et de la courtoisie;
9. d'éviter le recours à des pratiques institutionnelles.

3.2 Accompagnement et assistance lors des activités de la vie quotidienne (AVQ)

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que le personnel répond adéquatement aux besoins des résidents concernant les soins d'hygiène et l'habillement.

L'évaluateur a également relevé que le maintien de l'autonomie physique des résidents est favorisé à plusieurs occasions pendant la journée.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

Les éléments qui ont été observés durant la visite, en ce qui concerne l'accompagnement et l'assistance lors des activités de la vie quotidienne (AVQ), sont considérés comme atteints.

3.3 Information, accompagnement et assistance lors des activités alimentaires

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'organisation des repas répond adéquatement aux besoins des résidents. En effet, les résidents s'alimentent dans les salles à manger et la distribution des repas est présentée plat par plat pour les résidents ayant des besoins spécifiques. Ils bénéficient également d'un menu alternatif et de collations variées.

L'évaluateur a également noté que la température et la présentation des aliments sont appropriées.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que le résident n'est pas informé quotidiennement du menu de façon verbale et écrite.

Il a aussi remarqué que des résidents ne sont pas bien positionnés à table pour s'alimenter, car ils n'ont pas de table ajustable individuellement. De plus, leur positionnement au lit n'est pas adapté à leur condition. Il a également noté que plusieurs membres du personnel ne se positionnent pas de façon à faciliter le contact visuel avec le résident qu'ils aident à s'alimenter.

Enfin, l'évaluateur a relevé qu'au moment des repas des résidents, certains membres du personnel ne répondent pas rapidement à leurs besoins et à leurs demandes.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement :

10. prenne les moyens afin d'améliorer la planification des repas;
11. prenne les moyens afin de s'assurer que chaque résident et le personnel aient une position adéquate lors des repas;
12. s'assure que le personnel offre davantage d'assistance pour répondre aux besoins et aux demandes des résidents lors des repas.

3.4 Milieu animé adapté aux capacités et aux besoins des résidents

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que les activités de loisir ne sont pas accessibles aux résidents en tout temps, ni suffisamment adaptées aux besoins et aux intérêts des résidents, particulièrement à ceux de l'unité prothétique.

L'évaluateur a aussi remarqué que le calendrier des activités de loisir ne présente pas des activités réparties sur les sept jours de la semaine.

Il a également noté qu'il y a peu de bénévoles impliqués auprès des résidents et que peu de démarches sont réalisées pour en recruter. De plus, l'établissement n'a pas offert de formations ni d'activités de sensibilisation auprès des bénévoles.

Enfin, l'évaluateur a relevé que le partenariat avec la communauté est inexistant et qu'aucune démarche de développement du partenariat n'est réalisée.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement :

13. prenne les moyens afin d'élaborer des activités de loisir diversifiées et adaptées aux besoins et aux intérêts des résidents;
14. élabore un calendrier d'activités de loisir accessible couvrant tous les jours de la semaine;
15. prenne les moyens pour assurer la présence de bénévoles auprès des résidents et pour créer un partenariat avec les ressources de la communauté.

THÈME 4 : DES LIEUX ADAPTÉS

Afin que les résidents se sentent chez eux, il est important de créer un environnement physique adapté, personnalisé, décoré, stimulant et chaleureux, tout en maintenant les lieux sécuritaires et bien entretenus.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement :

- encourage les résidents à décorer leur chambre selon leurs goûts;
- a décoré les espaces communs, intérieurs et extérieurs, de manière à rappeler un milieu de vie familial et que ces derniers sont réservés en priorité aux résidents et à leurs proches;
- a mis en place les moyens qui permettent aux résidents de bénéficier de lieux calmes.

L'évaluateur a également remarqué que les corridors et les espaces communs sont dégagés en tout temps, ce qui permet au personnel, aux résidents et à leurs proches de circuler en toute sécurité.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que des produits dangereux ne sont pas rangés de façon sécuritaire pour les résidents et que les lieux ne sont pas propres ni bien entretenus.

De plus, il a relevé qu'il n'y a pas de tableaux d'orientation sur chaque unité et qu'il manque de repères visuels dans les aires communes.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens afin :

16. que les produits dangereux soient entreposés de manière sécuritaire, et ce, en tout temps;
17. que les lieux soient propres et bien entretenus;
18. de mettre en place des repères spatio-temporels en nombre suffisant pour faciliter l'orientation des résidents.

THÈME 5 : L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ÉTAPE DE FIN DE VIE

Lorsqu'une personne hébergée et sa famille doivent faire face à l'étape de la fin de vie, l'accompagnement et l'assistance nécessaires revêtent un caractère particulier. Un accompagnement empreint de réconfort et de compassion est privilégié. Un programme d'accompagnement en fin de vie encadre la philosophie d'intervention. Le personnel soignant est formé afin de donner des soins de confort qui sont dispensés dans un environnement calme et serein.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que certains moyens sont mis en place par l'établissement pour favoriser l'accompagnement et l'assistance en fin de vie.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté qu'il n'existe pas de programme écrit d'accompagnement en fin de vie et qu'aucune formation ou activité de sensibilisation spécifique à cet égard n'est donnée au personnel.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

19. Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens afin d'outiller davantage le personnel pour l'accompagnement en fin de vie.

SUIVI DE LA VISITE

En partenariat avec l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées, ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 45 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le faire approuver par l'Agence.

Le suivi des recommandations constitue la pierre angulaire de tout le processus des visites.